

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2014 – Convocation du 1^{er} juillet 2014

Compte rendu affiché le 17 juillet 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY par Gisèle COIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Claire POINT par Claire LEBAHAR, Ghariba AKROUCHE par Pascal NICOT, Jamila HARZALLAH par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Voitants	29
Exprimés	28

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Créée par l'État en 2001, la fonction de correspondant en défense répond à la volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune est appelée à désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un élu chargé d'assumer cette mission. Ses coordonnées, après élection, sont transmises à la Préfecture, à la délégation militaire départementale et à la délégation à la formation et à la communication de la défense qui anime le réseau au plan national. Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les problèmes liés à la défense nationale et les relations armées nation. Ils ont pour tâche de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de la commune en orientant, le cas échéant, les requêtes vers des relais professionnels pouvant renseigner sur des carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. Pour travailler, les correspondants en défense doivent s'appuyer sur un réseau regroupant autour des Préfets de départements et de régions, les officiers généraux de zone de défense, les délégués militaires départementaux et les référents "correspondants défense". Concrètement, la mission de correspondant en défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense : il s'agit d'informer les citoyens sur la politique de défense de la France. Cette information porte sur l'ensemble des actions et des évolutions du Ministère de la défense. Sur ces sujets et sur les enjeux liés à la protection des citoyens, les connaissances nécessaires leur sont transmises par l'État ;
- le parcours de citoyenneté : il comprend l'enseignement de la défense à caractère pluridisciplinaire délivré en classe de troisième et de première, le recensement et la journée d'appel à la préparation de la défense ;
- la mémoire et le patrimoine : la formation et la sensibilisation des citoyens aux événements nationaux et internationaux ayant marqué l'histoire du pays constituent une priorité. Le correspondant défense a pour rôle, sur la base de cette mémoire, de contribuer à éclairer sur la nécessité d'une défense et le légitime effort de la nation pour sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, la désignation du correspondant défense se fait par élection au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire du 26 octobre 2001,
- Considérant que chaque commune doit désigner un correspondant défense,
- **Procède à l'élection au scrutin secret du correspondant défense de la commune de Neuville-sur-Saône,**
- **Constate après dépouillement des votes le résultat suivant : Marc GRAZIANA (21 voix), Bernard SABATIER (7 voix)**
- **Désigne en conséquence Marc GRAZIANA comme correspondant défense de la commune de Neuville-sur-Saône.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 juillet 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 11/07/2014
- Publication ou affichage le 11/07/2014

Valérie GLATARD, Maire.

